

Et il ne faut pas oublier que sur les 3.75 p. c. d'enfants non inscrits aux registres des écoles, un bon nombre devaient être malades, d'autres recevaient leur instruction dans la famille ou d'instituteurs privés, d'autres encore, parmi les plus vieux, possédant déjà un certain degré d'instruction et pressés par le besoin, avaient commencé à travailler.

Quant à la présence moyenne des élèves inscrits dans les écoles sous contrôle elle est des plus satisfaisantes: de 75 à 80 p. c. (1). On pourrait citer plus d'un pays, jouissant (?) du régime de l'obligation scolaire, où cependant la moyenne de présence des élèves est moins élevée que dans la province de Québec.

Il me serait facile, si j'en avais le loisir, de prouver que la plupart des affirmations que vous prêtez à l'honorable sénateur Dandurand ne sont pas plus solides que celle que je viens de réfuter. Ce sera peut-être pour une autre fois.

En attendant je compte que vous voudrez bien accorder à mes remarques la même hospitalité qu'aux déclarations de M. Dandurand, et je vous prie d'accepter, avec mes remerciements, l'assurance de mon entier dévouement.

Réponse de M. Dandurand

Monsieur Saint-Pierre me demande sur quoi je base mon affirmation «qu'une forte proportion des enfants en âge de fréquenter les écoles s'abstiennent complètement, et qu'un très grand nombre ne suivent les classes que très irrégulièrement.» C'est sur les rapports des inspecteurs que j'ai lus presque chaque année. Je comprends, parmi les enfants qui s'abstiennent complètement, ceux qui s'inscrivent en septembre et qui, après une fréquentation de quelques jours, ne retournent plus à l'école.

Quant à la présence moyenne des enfants inscrits dans les écoles sous contrôle, j'ai des raisons sérieuses de croire qu'elle n'est pas aussi élevée que le disent les chiffres de M. Saint-Pierre, mais cette proportion serait-elle exacte qu'elle ne dirait pas la vérité que nous avons intérêt à connaître,

(1) Rapport du Surintendant, 1911, page 217.